

## Les dangers de l'alcool.

### **Nouvelles modes et tendances de consommation de nos jeunes, sommes-nous (ir)responsables ??**

Nous avons appris que des offres croissantes de « Heures Heureuses » (Happy Hours) ont poussé la Régie Fédérale des Alcools à procéder à des contrôles d'établissements qui ont permis de déceler de nombreuses infractions à la législation sur l'alcool. Ces débordements relevant de la compétence des cantons je me permets d'interpeller le Gouvernement sur cette problématique liée à ces nouveaux modes de consommation.

Si nous avons constaté un changement positif d'habitude de consommation chez les conducteurs responsables suite à l'entrée en vigueur du 0,5‰, il serait urgent de faire prendre conscience aux jeunes consommateurs des méfaits de ces soi-disant idylliques breuvages !

Lors de la dernière fête de Courroux et ce n'est pas un cas isolé, il s'avère que plusieurs jeunes ont terminé leur soirée festive par un coma éthylique qui a nécessité la prise en charge des urgences et a débouché sur des hospitalisations aux soins intensifs. Concernant le cas dont j'ai eu personnellement connaissance, le coma était effectif avec un taux de 4, 8 ‰ d'alcool et c'est un séjour de deux jours aux soins intensifs qui s'est révélé nécessaire avant d'émerger et de reprendre pied !!

Ces faits sont loin d'être des exceptions et ont même tendance à se généraliser d'une manifestation à l'autre allant même jusqu'à devenir un fait banal lors de l'intervention des urgences de fin de semaine!

Pour être au « Top » devons-nous réellement sacrifier et la santé et l'avenir de notre jeunesse ?

Ces faits de société doivent nous interpeller et nous nous devons de réagir.

1. Le Gouvernement peut-il nous assurer qu'en matière d'éducation tout est tenté ?

Des informations précises doivent être données et notamment déjà lors de la scolarité obligatoire, puis ensuite dans les écoles professionnelles et supérieures, des dangers lors de coma ou autre ivresse pathologique. La chronicité de ces états débouchant sur des dégâts quasi irréversibles de certaines cellules et terminaisons nerveuses.

2. Qu'en est-il de notre responsabilité suite à la permission donnée aux requérants de fêtes et manifestations diverses et des problèmes qui en découlent ?

Des conditions devraient être édictées lors de la délivrance des permis de débit octroyés par les Recettes de district afin que certaines pratiques de vente d'alcool dans les bars ne soient pas des bombes à retardement.

Un suivi devrait être effectué après de tels débordements nécessitant une prise en charge en milieu hospitalier. L'incitation à une prise de conscience devrait être faite par un suivi thérapeutique dans un but pédagogique aussi bien pour l'intéressé(e) que son entourage.

3. Concernant les pratiques des « Heures Heureuses », des contrôles ont-ils été effectués dans notre République et si oui, combien de contrevenants ont-ils été sanctionnés et à quel taux ? Des récidives ont-elles été constatées et quelles démarches le Gouvernement entreprend-il dans ces cas.

Saulcy, le 26 septembre 2007

Groupe PDC-JDC  
Marie-Noëlle Willemin

A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in several rows. The signatures vary in style, with some being very cursive and others more legible. Some appear to be initials or names like 'A.B.' and 'P. V. - H.'